

220C0912 FR0004110310-FS0257

10 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2020, complété par un courrier reçu le 10 mars 2020, la société anonyme de droit de luxembourgeois Loys Investment (1c, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mars 2020, le seuil de 5% du capital de la société ESI GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 288 458 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et 3,49% des droits de vote de cette société ¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ESI GROUP sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 018 492 actions représentant 8 272 979 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.